

PREVICUR[®] ENERGY

CONDITIONNEMENT(S)

Emballages

1 L (x 12)

5 L (x 4)

Palettes

1 L: 720 L

5 L: 800 L

EMB: BAYER SAS

FICHE D'IDENTITE

Composition

310 g/l de fosétyl (27,7 % p/p)

530 g/l de propamocarbe (47,3 % p/p)

Formulation

SL - concentré soluble

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2070107

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

BAYER SAS - Division Crop Science - 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09

Distributeur

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A, rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58

Consulter le livret avant toute utilisation.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

*Consulter les usages autorisés dans le livret

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le propamocarbe (FRAC F4) inhibe la croissance du mycélium, ainsi que la production et la formation des sporanges et des spores des champignons. Il possède une action translaminaire et fait preuve d'une systémie montante car il est transporté par le xylème.

Le fosétyl (FRAC P7) agit préventivement et curativement en inhibant la germination des spores ou en bloquant le développement de nombreux champignons. Absorbé par les feuilles et les racines, il est doté d'une systémie, à la fois ascendante et descendante.

Tableau des usages autorisés

Cultures	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Tomate, aubergine	Champignons (pythiacées), Mildiou	Arrosage des substrats (pépinière) 3 ml/m ²	DAR F*	2/campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3 l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel : 3 l/ha		4/campagne	
	Champignons (autres que pythiacées)	Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³	DAR F*	1/campagne	5 m -
		Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²		2/campagne	
Choux : brocolis, chou vert, chou de Bruxelles, chou de Chine, choux pommes, choux-fleurs, choux-raves	Champignons (pythiacées)	Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²	DAR F*	2 /campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	
Chicorée Witloof production de chicons : barbe de capucin, endive, pissenlit	Mildiou, Pythium	20 ml/m ² contre le mildiou et le pythium (pulvérisation sur collet) 40 ml/hl contre le mildiou (trempage des racines)	21 jours	1/campagne	5 m -
Concombre, cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestible	Champignons (pythiacées), Mildiou	Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²	DAR F*	2/campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3 l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel : 3 l/ha		4/campagne	
Cultures ornementales : arbres et arbustes d'ornement, bulbes ornementaux, cultures florales et plantes vertes, rosier	Champignons (pythiacées)	Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²	DAR F*	2/campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	

PPAMC, épices, infusions, pavot oeillette, plantes non alimentaires	Mildiou	2.5 l/ha	3 jours	2/campagne	5 m -
Laitue	Mildiou	2.5 l/ha Traitement des parties aériennes	Plein champ: 14 jours Sous serre: 21 jours	2/campagne	5 m -
Laitue : mâche, moutarde brune, roquette, scarole, frisée	Fonte des semis	Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³	DAR F* BBCH Max: 10	1/campagne	5 m -
		Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²		2/campagne	
	Mildiou	Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²	DAR F*	2/campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	
Melon, pastèque, potiron, potimarron	Champignons (pythiacées), Mildiou	Arrosage des substrats (pépinière) : 3 ml/m ²	DAR F*	2/campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3 l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel : 3 l/ha		4/campagne	
Poivrons, piments	Champignons (pythiacées), Mildiou	Arrosage des substrats (pépinière) : 6 ml/m ² puis 3 ml/m ²	DAR F*	2/campagne	5 m -
		Incorporation au substrat (pépinière) : 300 ml/m ³		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3 l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel : 3 l/ha		4/campagne	
Radis	Mildiou	2.5 l/ha	14 jours	1 /campagne	5 m -

* Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture

Traitement possible avec **PREVICUR ENERGY** en pépinière par arrosage ou incorporation suivi d'un traitement en production sur les cultures de référence laitue, concombre, melon, tomate et leurs cultures rattachées.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Veiller au respect des seuils d'intervention communiqués par les bulletins de santé du végétal et les conseillers agréés.

Traiter en l'absence de vent dans le cas des pulvérisations foliaires.

Incorporation au substrat en pépinière : 300 ml/m³

Incorporation au substrat (pépinière) à la dose de 300 ml/m³ en 1 application maximum.

Avant la fabrication des mottes, au repiquage en pépinière ou au rempotage.

Appliquer **PREVICUR ENERGY** avec la quantité d'eau nécessaire au mouillage du substrat, soit 60 à 140 l/m³ selon la capacité de rétention du substrat et son humidité initiale.

Bien brasser le substrat pour assurer une répartition homogène de **PREVICUR ENERGY**.

Procéder ensuite à la fabrication des mottes.

Arrosage des substrats en pépinière : 3 ml/m²

Traitement des plants sous serres (arrosage des substrats) uniquement avec un système automatisé.

Traitement possible avec **PREVICUR ENERGY** en pépinière par arrosage ou incorporation suivi d'un

traitement en production sur laitue, concombre, melon et tomate.

Procéder à 2 applications au maximum :

- 1) Dès le semis.
- 2) Renouveler 15 à 20 jours après le 1er traitement.

Arroser les mottes en veillant à bien les humecter tout en évitant le ruissellement.

Appliquer la dose de **PREVICUR ENERGY** par arrosage du substrat à raison de 2 à 4 L de bouillie par m² selon la taille des mottes, la capacité de rétention et l'humidité initiale du substrat.

Maintenir l'humidité après application pour une meilleure absorption.

Appliquer le produit sur laitue, scarole et frisée lorsque les premières feuilles sont visibles.

Lorsque la végétation est présente, procéder immédiatement après application à un léger arrosage à l'eau claire afin de s'assurer que tout le produit atteigne le substrat et n'entraînera pas de phytotoxicité sur les jeunes organes.

Pour le poivron, première application à 6 ml/m² puis 3 ml/m².

Apport dans l'eau d'irrigation : 3 l/ha

Utiliser **PREVICUR ENERGY** par apport dans l'eau d'irrigation uniquement s'il n'y a pas d'usage conjoint d'une préparation à base de propamocarbe en traitement des parties aériennes.

S'assurer que **PREVICUR ENERGY** atteigne les racines des plantes.

Les interventions doivent être préventives et débuter dès la plantation afin de favoriser la reprise des plants.

Veiller à réaliser les traitements dès que la charge en fruits devient importante ou que les conditions deviennent stressantes pour les plantes (températures excessives, stress hydrique, etc...).

Ces périodes sont propices à l'affaiblissement des plantes et aux pertes racinaires tout en étant favorables au développement de pythiacées très virulentes (*Pythium aphanidermatum*).

Melon, tomate et poivron : 2 applications maximum au champ et 4 applications maximum sur substrat artificiel :

- 1) Dès la plantation.
- 2) 15 jours après le premier traitement.
- 3) Dès la formation des premiers fruits.
- 4) En pleine charge de fruits.

Pulvérisation des collets sur endive : 20 ml/m²

S'assurer que la totalité de la bouillie de **PREVICUR ENERGY** soit appliquée sur les collets des racines.

Une seule application avant la mise en forçage des racines par pulvérisation des collets avec 5 à 10 L de bouillie par m² de bac de forçage.

Ne pas appliquer la préparation lors de la phase de forçage si une autre préparation à base de fosétyl-aluminium a été utilisée en plein champ.

Pulvériser la bouillie après positionnement des racines dans les bacs de forçage.

Respecter un délai de 12 à 24 heures entre la pulvérisation et la mise en eau des bacs pour une meilleure absorption du produit.

Apport dans la solution nutritive pour endive : 40 ml/hl

Une seule application dans la solution nutritive le 1er jour de la mise en forçage des racines.

Tenir compte de l'ensemble du volume de solution circulante afin d'éviter les erreurs de dosage.

Pulvérisation foliaire sur laitue : 2,5 l/ha

2 applications au maximum entre la plantation et le stade 16-18 feuilles en respectant le délai avant récolte.

Il est recommandé d'alterner les familles chimiques des fongicides utilisés et de ne pas dépasser 12 jours entre deux traitements.

S'assurer que le traitement atteigne le feuillage.

Traiter par pulvérisation au moyen d'une rampe avec un volume de bouillie de 400 à 1000 litres par hectare.

Traitement des parties aériennes (laitue, PPAMC, radis)

Traiter par pulvérisation au moyen d'une rampe avec un volume de bouillie suffisant pour assurer une parfaite couverture de la végétation.

Il est recommandé d'alterner les familles chimiques des fongicides utilisés et de ne pas dépasser 12 jours entre deux traitements.

Restrictions d'emploi sur plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

PREVICUR ENERGY n'est pas autorisé sur les cultures suivantes : angélique, aneth, basilic, carvi, céleri, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, fenouil, hysope, laurier, livèche, marjolaine, mélisse, menthe, origan, persil, romarin, sauge, thym, autres apiacées (consulter ITEPMAI).

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 3) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en oeuvre du traitement.
- 4) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 5) Compléter le niveau d'eau.
- 6) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 7) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

Respecter un délai de 30 jours entre le dernier traitement et la plantation ou le semis d'une culture suivante.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à 0°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR			
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065 (Combinaison ou ensemble veste/pantalon)		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES et MASQUE certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006						

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les reliquats de solution d'irrigation ou de forçage d'endive doivent être traités par un procédé adéquat visant à diminuer les concentrations en substances actives à un niveau compatible avec les limites de potabilisation des eaux superficielles (< 2 µg/l pour la substance active, 5 µg/l pour l'ensemble des substances).

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites

appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR

FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 03/2018